



Préavis Cadre forfait jour - RTT

Par **Nix66**, le **26/12/2016** à **17:31**

Bonjour,

Je suis actuellement Cadre au forfait jour en plein préavis suite à ma démission. Mes RRH/DRH me soutiennent que tout RTT pris durant mon préavis décalent la fin de mon préavis car au forfait jour ceux-ci ne seraient pas considérés comme de la récupération à proprement parlé parce qu'ils sont crédités en début d'année que nous faisons 35 ou 70h par semaine (Convention collective de la publicité)

Bien entendu je ne trouve aucun article de loi qui abonde leur sens ni qui le refute malheureusement.

Est-ce que je me trompe tout simplement ?

C'est vrai qu'au mois de janvier nous sommes crédité de 12 RTT mais je souhaitais en poser 2 afin de réduire mon préavis et non le repousser.